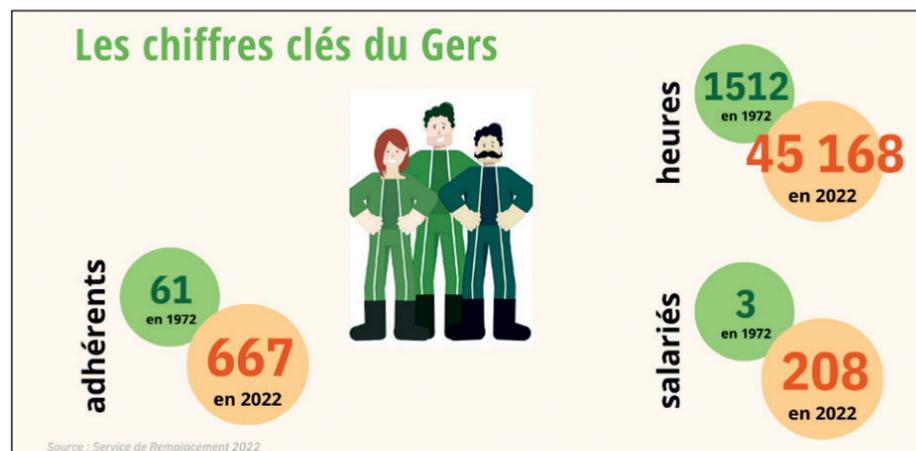


**ACTUALITÉ / Le remplacement en agriculture repose sur une conception originale, remplacer des non-salariés par des salariés. 50 ans après sa création, zoom sur un service efficace et moderne en adéquation avec les systèmes agricoles.**

## Les enjeux du remplacement en agriculture

**A**utrefois, la présence de plusieurs générations sur une même exploitation, grands-parents, parents et enfants, permettait d'assurer la continuité des tâches agricoles en cas d'absence de l'un d'eux. Aujourd'hui, c'est rarement le cas. Le chef d'entreprise travaille, désormais, le plus souvent seul. Ses besoins en main-d'œuvre se sont accrus mais également complexifiés. En se regroupant, des employeurs ont construit un modèle de solidarité, le Service de Remplacement. De nature associative, il rassemble des adhérents qui constituent une force collective.

C'est une démarche humaniste pour assurer la pérennité de l'outil de travail en cas d'absence. Elle se distingue, en ce sens, d'une entreprise intérimaire ou commerciale. Implanté localement, le Service de Remplacement assure un service de proximité, rapide, en substitut de l'exploitant(e), du conjoint(e), de l'aide familial(e) absent(e) pour différentes raisons ; des congés, la maladie, un accident, une maternité, une paternité, la formation, un mandat syndical ou professionnel. Parmi les nombreux motifs, le dispositif « Répit pour épuisement professionnel » est l'un des derniers à avoir été créés en 2017. Il montre à quel point, le métier d'agriculteur-trice est un métier en tension. Le collectif permet d'agir en solidarité avec un(e) exploitant(e) qui, à un moment de sa vie, peut traverser une



période difficile. C'est là, une partie du rôle social qu'assure le Service de Remplacement.

Le Service de Remplacement Gers intervient sur l'ensemble des productions et du territoire gersois. Le siège social est basé sur Auch. Toujours dans l'initiative locale, depuis 2021, il assure des permanences décentralisées sur le département : Eauze, Fleurance, Lectoure, Mirande, Vic-Fezensac. Il est fédéré au sein d'un réseau régional et national.

### Le métier d'agent de remplacement, autant de technicité ... que de liberté !

La mission de l'agent de remplacement consiste à remplacer un exploitant agri-

cole qui souhaite ou qui est contraint de quitter momentanément son exploitation. Il intervient sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture, viticulture, maraichage...) pour des durées variables, de quelques jours à plusieurs semaines, et des activités différentes.

Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier. Au fil des ans, il a exigé un niveau de compétences en constante évolution. En plus de compétences techniques, il implique aussi d'aimer le changement, de savoir s'adapter, d'être réactif, de savoir travailler en autonomie et gérer son temps, d'organiser son travail.

### En bref

#### Le Service de Remplacement Gers recrute tout au long de l'année

Des créations de postes ont lieu chaque année grâce au développement continu de l'activité, auxquelles s'ajoute le renouvellement des agents en place qui quittent l'entreprise après une période de plusieurs mois à quelques dizaines d'années. Des opportunités d'emploi existent donc, les offres pouvant convenir à différents projets professionnels : un emploi d'étudiant durant les vacances scolaires ou une activité en complément d'un autre emploi, en appui aux équipes permanentes lors des pointes d'activité. Une étape d'emploi stable avec la possibilité de faire carrière et d'y accroître ses compétences. Pour certains jeunes, c'est aussi l'opportunité d'expérimenter le métier avant de s'installer à son propre compte. Le profil des embauches est très varié car le métier s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes. Les niveaux de formation s'échelonnent du CAPA au BTS, en passant par des BEPA, Bac et licence pro, ... Au-delà de la formation, l'expérience est très valorisée.

#### Cinq décennies en dates clés

- 1972** - Conférence annuelle entre le Gouvernement et les OPA : généralisation des Services de Remplacement.
- 1973** - Reconnaissance d'utilité sociale (Ministère des finances).
- 1977** - Création de l'allocation de remplacement congés maternité.
- 2002** - Création de l'allocation de remplacement congés paternité.
- 2003** - Création du financement pour les remplacements pour motif syndical.
- 2005** - Signature de la convention entre le Ministère de l'agriculture et le SR France pour l'appui aux actions de remplacement financées par l'ADAR (taxe payée par les exploitants agricoles au profit du développement agricole et rural). L'État les encourage à s'y impliquer en finançant une partie de leur remplacement.
- 2006** - Création du crédit d'impôt remplacement congés.
- 2006** - Signature de l'accord national pour la mise en œuvre de l'apprentissage dans les Services de Remplacement.
- 2017** - Création du dispositif Répit pour épuisement professionnel.
- 2020** - Création de l'allocation de remplacement congés de deuil.

## Faites votre apprentissage ou votre stage de 3<sup>ème</sup> chez nous

**D**epuis 2014, le Service de Remplacement a mis en place de l'apprentissage pour les BTS Asce ou BPREA. Le SR est le maître d'apprentissage et l'apprenti passe un tiers de son temps au centre de formation, un tiers sur l'exploitation et un tiers en mission de remplacement.

Par rapport à un apprentissage classique, le remplacement permet de se former sur plusieurs exploitations agricoles, et donc de développer des capacités relationnelles, d'adaptation et d'autonomie. Choisir l'apprentissage en Service de Remplacement, quel que soit son projet professionnel, c'est l'assurance d'acquérir une formation enrichissante et de découvrir plusieurs systèmes de productions avec leurs différents matériels et diverses méthodes de travail.

Cette année, nous avons accueilli pour la première fois un stagiaire de 3<sup>ème</sup> pour la découverte du milieu professionnel.

Gwendal, 14 ans, élève au collège Mathalin à Auch, a suivi notre agent de

remplacement Arnaud Excoffier sur une semaine de remplacement.

**SR : Quel est votre projet professionnel ?**

**G :** Je souhaiterais reprendre une exploitation agricole plutôt en polyculture même si mes parents ne sont pas agriculteurs. Je vais donc continuer après la 3<sup>ème</sup> mes études en lycée agricole. Une fois agriculteur, je pense être adhérent au SR notamment pour le remplacement pour maladie. Être adhérent au SR permet de rendre les imprévus moins imprévus.

**SR : Comment avez-vous connu notre service ?**

**G :** L'été, je vais en vacances chez ma tante et mon oncle qui sont agriculteurs sur une exploitation en chèvres laitières et transformation en Ardèche. L'année dernière, ils ont pris des congés et ils ont fait appel au SR de leur département. J'avais trouvé l'idée intéressante et j'ai regardé si cela existait dans le Gers.

**SR : Qu'avez-vous observé lors de votre stage ?**

**G :** J'ai suivi Arnaud qui fait partie d'un

groupe d'agriculteurs. J'ai eu l'occasion d'assister au nourrissage des ovins, au bouclage des veaux, à l'épandage de fumier ainsi qu'aux divers petits travaux de 4 exploitations agricoles. Ce que j'ai le plus apprécié, c'est la conduite du tracteur.

**SR : Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients de ce métier ?**

**G :** Il est difficile d'avoir des habitudes de travail car on change souvent d'exploitation. Par contre, j'ai pu observer plusieurs modes de fonctionnement et de travail. C'est très divers et enrichissant.

### Contact

Service de Remplacement  
 tél. 05.62.61.77.90 -  
 Email : gers@servicede-remplacement.fr  
 Suivez-nous sur les réseaux :  
 facebook, linkedin et instagram